



VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS

RAPPORT DU CONSEIL COMMUNAL

relatif à une demande de crédit de CHF 740'000,- TTC pour l'assainissement du réseau d'eau potable, la rénovation des collecteurs existants et la mise en séparatif du collecteur principal courant le long du Boulevard de la Liberté, dans le cadre de la construction du giratoire Crêtets-Liberté par les Ponts et Chaussées

(du 18 mai 2005)

AU CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères générales,
Messieurs les Conseillers généraux,

1. PREAMBULE

Dans le cadre des travaux de construction de l'évitement de La Chaux-de-Fonds par la route principale H20, les Ponts & Chaussées de l'Etat de Neuchâtel vont construire un giratoire au carrefour de la rue des Crêtets et du boulevard de la Liberté.

Le boulevard de la Liberté est une route cantonale. Les travaux d'aménagement tels que prévus par les Ponts & Chaussées s'étendent de la rue des Ormes à la culée Sud du Grand-Pont. L'ensemble du revêtement sera refait. Le caisson de la chaussée existante ne fera l'objet que des assainissements ponctuels nécessaires (« purges »).

Les coûts de l'aménagement seront payés par les Ponts & Chaussées. Les modifications aux conduites et canalisations, de même que le nouvel éclairage public sont à charge de leurs propriétaires. L'entretien de la route est assuré par la ville pour le compte de l'Etat (système de l'abonnement).

Ce giratoire va permettre de remplacer la signalisation lumineuse actuelle qui est à fin de vie et faciliter l'insertion des véhicules du SIS en direction du centre ville. A terme, il donnera également accès à la jonction couverte de la H20 prévue au Temple Saint-Jean.

Désireux de mettre à profit les travaux de construction du giratoire, nous proposons d'assainir les canalisations d'égout et d'eau potable dans l'emprise des travaux.

Nous suggérons également de profiter des travaux pour mettre le réseau collecteur de la zone concernée en séparatif. La connexion au futur exutoire dans la zone du Grand-Pont pourrait se faire assez facilement par la suite, en posant une canalisation en pousse-tube sous les voies de chemin de fer. A cet égard, il convient de mentionner que toute eau claire provenant en système séparatif à l'exutoire déchargera la STEP tout en alimentant la conduite forcée et la turbine en bout d'exutoire si cette variante est retenue.

Cependant, conscients de l'état des finances de la Commune et soucieux de limiter au maximum les investissements, mais tout en préservant la possibilité de développer la mise en séparatif à l'amont du boulevard de la Liberté, nous proposons de ne mettre en séparatif dans le cadre des travaux d'aménagement du giratoire que le collecteur principal courant le long du boulevard de la Liberté, sans son doublement dans la zone de la future et hypothétique trémie de la H20.

De plus, les collecteurs secondaires courant le long de la rue des Crêtets et se raccordant au collecteur principal dans la zone des travaux d'aménagement du giratoire ne seront mis en séparatifs qu'ultérieurement, lorsque le raccordement du collecteur principal au futur exutoire sera réalisé. Ces travaux, qui se feront transversalement au Boulevard de la Liberté, occasionneront une gêne acceptable au trafic, ce qui ne serait pas le cas si l'on devait mettre dans le futur le collecteur principal du boulevard de la Liberté en séparatif en optant maintenant pour sa conservation en système unitaire.

Le montant des travaux pour ce projet se monte à CHF 600'000.- TTC.

La variante maximaliste, soit la mise complète en séparatif des collecteurs dans la zone d'emprise du chantier du giratoire, estimée à CHF 1'300'000,- TTC, a été jugée trop onéreuse, compte tenu des finances communales actuelles.

Quant à la variante minimaliste, soit la conservation du système unitaire et sa simple remise en état devisée à CHF 450'000,- TTC, son intérêt financier est faible alors que la perte du bénéfice lié au potentiel de développement du réseau séparatif dans le cadre du projet d'exutoire est, lui, important.

2. PROJET DE RÉNOVATION DES COLLECTEURS EXISTANTS ET MISE EN SEPARATIF DU COLLECTEUR PRINCIPAL COURANT LE LONG DU BOULEVARD DE LA LIBERTÉ

Description des projets

Travaux publics

Les Travaux publics mettent à profit le chantier du giratoire pour changer des anciennes canalisations en béton âgées de soixante ans et plus qui présentent des dégâts plus ou moins importants inhérents à leur âge et à leur qualité intrinsèque.

Ces dégâts, s'ils n'entravent pas trop pour l'heure le fonctionnement des collecteurs, en limitent la capacité hydraulique et constituent un certain risque (étanchéité des tuyaux plus garantie). De l'eau polluée peut alors s'écouler librement dans le terrain.

Il est prévu de construire sous le boulevard de la Liberté un nouveau collecteur pour l'évacuation des eaux claires (eaux de pluie des toitures, des routes, des places et des drainages). Seuls, l'ensemble du nouvel aménagement routier et ses abords immédiats y seront reliés par les grilles de route équipées de dépotoirs (environ 4'000 m²). Il n'est par contre pas prévu, à ce stade, de développer le séparatif des collecteurs secondaires transversaux dans la zone des travaux.

Compte tenu du bassin versant concerné, de son potentiel de développement et des possibilités d'infiltration des eaux de surface, le nouveau collecteur aura un diamètre de 900 mm entre le sud-est du giratoire et le Grand-Pont. Là, il rejoint provisoirement le collecteur unitaire existant qui traverse le domaine CFF dans l'attente de l'exécution ultérieure de la prolongation du collecteur d'eaux claires en direction du futur exutoire.

Dans le secteur affecté par les travaux du giratoire, la profondeur d'implantation de ce collecteur varie de 3,50 m à 4,60 m.

Services Industriels

Le service de l'eau a l'intention de changer un tronçon de 130 m de canalisation, ceci depuis le giratoire en direction Sud sur le Boulevard de la Liberté jusqu'à la hauteur du bâtiment Gentianes 83.

Cette conduite de DN 300 en fonte grise date de 1915. Elle sera remplacée par une conduite en fonte ductile de DN 300 et sera déplacée dans la chaussée dans la partie Est de la route, pour permettre à futur la construction d'une tranchée pour rejoindre un échangeur souterrain avec la H20.

3. COÛT DES TRAVAUX

Travaux publics

Le remplacement partiel des canalisations existantes dans le périmètre des travaux définis par le projet du giratoire concerne environ 80 mètres de tuyaux. La mise en séparatif du collecteur principal le long du boulevard de la Liberté représente environ 130 mètres de canalisation pour un coût estimé à CHF 600'000.- TTC.

Il convient de mentionner que ces travaux satisfont aux critères donnant droit à une subvention cantonale estimée à CHF 50'000.- (25 % sur les coûts de CHF 200'000,- relatifs au collecteur d'eaux claires).

Services Industriels

Le montant des travaux est estimé à CHF 140'000.-, TTC main-d'œuvre comprise.

4. PROGRAMME

La mise en soumission des travaux en procédure ouverte sera faite par les Ponts et Chaussées. Les cahiers relatifs aux prestations à la charge des services communaux seront intégrés au cahier des charges global. L'appel d'offres sera lancé sous réserve de l'acceptation du crédit sollicité auprès de votre Conseil.

L'adjudication ne pourra avoir lieu qu'à l'issue du délai référendaire. Compte tenu du délai de recours, les travaux commenceront au deuxième semestre de l'année 2005. Les finitions et le revêtement définitif seront exécutés au cours du premier semestre 2006.

5. CONSÉQUENCE POUR LES FINANCES

Travaux publics

Les travaux sur le réseau d'évacuation des eaux du secteur Crêtets-Liberté figurent au budget 2005, dans les crédits à solliciter, pour un montant de CHF 500'000.-. A ce stade, l'opportunité d'une mise en séparatif n'avait pas été envisagée.

Le projet d'une mise en séparatif peut bénéficier d'une subvention du canton, au titre de la séparation des eaux, à hauteur de 25% de la part y relative.

L'amortissement de l'investissement relatif à la canalisation des eaux usées, soit CHF 400'000.- sera couvert par la taxe d'épuration ce qui représentera dans le cas présent environ 0,2 cts/m³. L'amortissement relatif aux canalisations des eaux claires, soit CHF 200'000.- sera financée par l'impôt, après déduction des subventions cantonales (25%).

Services Industriels

Pour répondre aux directives du Service des communes, le crédit de CHF 140'000.- sera amorti sur une durée de 20 ans, au taux annuel de 5 % (annuité constante CHF 11'200.-).

6. CONSÉQUENCE SUR LES RESSOURCES HUMAINES

Aucune conséquence particulière. Les plans d'exécution et la surveillance des travaux pour la partie collecteurs seront réalisés par les services techniques de la Commune et par SIM pour les travaux relatifs à l'assainissement du réseau d'eau potable. Les travaux de génie civil seront confiés à des entreprises privées.

7. RAPPROCHEMENT ET COLLABORATION AVEC LE LOCLE

Aucun, au motif que les réseaux d'évacuation des eaux et d'eau potable sont totalement séparés pour les deux villes.

8. ÉLÉMENTS RELATIFS AU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le projet de mise en séparatif du réseau d'évacuation des eaux contribue au développement durable par le biais du futur exutoire qui permettra de restituer des eaux claires au Doubs et déchargera la STEP en cas de pluie.

9. CONCLUSION

La construction du giratoire Crêtets-Liberté par les Ponts et Chaussées dans le cadre des travaux de la route d'évitement de La Chaux-de-Fonds est une opportunité à saisir pour la remise à niveau des infrastructures enfouies sous la chaussée et appartenant aux services communaux.

Les avantages d'une mise en séparatif des collecteurs dans cette zone sont importants. Dans la variante qui vous est présentée, seul le collecteur courant le long du Boulevard de la Liberté sera mis en séparatif. Le raccordement des collecteurs secondaires dans cette zone pourra se faire ultérieurement, au gré des besoins et des chantiers. Cette variante offre les avantages d'un investissement raisonnable, devisé à CHF 600'000.- TTC (dont à déduire les subventions cantonales), tout en maintenant le potentiel d'un développement futur du réseau séparatif de la ville dans ce quartier.

Ce rapport a été soumis aux Commissions concernées, à savoir :

- à la Commission des Energies qui l'a accepté par consultation écrite du 17 mai 2005 ;
- à la Commission des Infrastructures qui l'a accepté à l'unanimité lors de sa séance du 24 mai 2005.

Au vu de ce qui précède, nous vous invitons, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères générales, Messieurs les Conseillers généraux, à voter l'arrêté suivant :

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

La Présidente:	Le Chancelier:
Claudine Stähli-Wolf	Sylvain Jaquenoud

Annexe : 1 plan

LE CONSEIL GENERAL
DE LA VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS

Vu un rapport du Conseil communal
Vu le préavis de la Commission des Infrastructures

a r r ê t e

Article premier.- Un crédit de CHF 740'000,- TTC est accordé au Conseil communal pour l'assainissement du réseau d'eau potable, la rénovation des collecteurs existants et la mise en séparatif du collecteur principal courant le long du Boulevard de la Liberté.

Article 2.- Ce crédit figurera à raison de
CHF 600'000.-- au compte des investissements des Travaux Publics
CHF 140'000.-- au compte des investissements du Service de l'eau

Article 3.- Les investissements mentionnés seront amortis aux taux annuels de 2.5% pour les Travaux publics et 5% pour le Service de l'eau.

Article 4.- Les subventions cantonales viendront en déduction du crédit accordé aux Travaux publics.

Article 5.- Le Conseil communal est autorisé à contracter les emprunts nécessaires au financement dudit crédit.

Article 6.- Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté à l'expiration du délai référendaire.

Giratoire Crêtets-Liberté

